

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le site internet du Dauphiné-Légaux et du Parc du Vercors en date du 27 février 2019,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 24 candidats et que parmi eux, 1 seul candidat a retourné sa proposition avant la date limite du 20 mars 2019,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition de la société AGENCE MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la réalisation du bilan du contrat de rivière Vercors Eau Pure avec **AGENCE MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT**, 111 rue du 1er mars 1943, 69 100 VILLEURBANNE, pour le montant de **12 225,00 € H.T.**

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 03 avril 2019,

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

